



Actualités

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations concernant les admissions à la Fondation du Levant. Dès le 15 mars 2020, la direction de la Fondation du Levant, a pris la décision de suspendre les admissions, tout en gardant la possibilité d'accueillir des personnes provenant de l'hôpital, afin de soulager le réseau.

Dès le 27 avril 2020, nous avons repris les admissions en respectant les recommandations HPCI, mais nous avons régulièrement des places disponibles dans le secteur CASA (Centre d'Accueil à Seuil Adapté), dont nous souhaitons améliorer l'accessibilité.

Cette structure de 17 places, gérée par la Fondation du Levant depuis 2011, est destinée à des patients « doubles-diagnostics », qui présentent de manière concomitante des troubles addictifs et des troubles psychiatriques.

CASA bénéficie du financement de la DGCS et du CHUV. Une convention entre le Levant et le CHUV fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Celle-ci décrit les prestations que le Levant doit fournir et le public cible. Notamment les éléments suivants :

- Améliorer la stabilité psychique et addictologique des patients,
- Faciliter une réflexion autour du projet de vie dans une perspective de réhabilitation,
- Développer la « bienveillance » des résidents dans les phases de réhospitalisation,
- Diminuer le nombre de jours d'hospitalisation par an ou rationaliser l'utilisation des ressources hospitalières (séjours plus courts, avec objectif ciblé),
- Améliorer les interfaces avec les hôpitaux psychiatriques.

Le séjour résidentiel, dont la durée varie en fonction des objectifs de la personne, contribue au processus de rétablissement.

- Expérimenter, améliorer, développer :
 - L'autonomie de la personne et sa qualité de vie,
 - Ses compétences personnelles, relationnelles, physiques, créatives,
 - Son image corporelle et son estime de soi.
- Ré-entraîner et réadapter ses habiletés et accroître ses compétences psychosociales

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le modèle du rétablissement et sur les prestations du réseau (CCiCP, EPSM psy, appartement protégé, etc.) afin de soutenir le projet de vie de la personne.

Madame Atidelle Bouicha et Monsieur Georges Gottignies, se tiennent à votre entière disposition pour toutes questions concernant l'accompagnement des résidents proposé à CASA.